

Saint Nomin. - le 11 Décembre, 1871.

Monsieur - le vicaire, Capitulaire

Je viens de répondre de mon-
mien au questionnaire qui m'a
été adressé au sujet de l'assistance
des pauvres. Je crois qu'on pourrait
facilement à Saint Nomin. organiser
l'assistance des indigents. on pour-
rait également avoir des sœurs de
charité pour instruire les enfants
et pour soigner les pauvres.
Mais il y a une difficulté qui
pourrait être insurmontable -

Après avoir pour cela un
nommé Monsieur - Jules Billioray
son-fils, qui doit avoir aujourd'hui
31 ans, a été membre de la
Commune et délégué de la
Commune pour le quartier
de Paris-Montrouge. Je suis
sûr de ce que j'annonce. Deux
lettres que j'ai reçues, l'une
d'un vicaire de Paris, l'autre
d'un aumônier des prisons de

conseillers ne me laissent aucun doute
à cet égard. Monsieur le curé a
reconnu cet enfant dans le temps qu'il
menait à Paris une bien triste vie.
Et toujours d'ailleurs il paraît revenir à
de meilleurs sentiments, à des idées
d'ordre. Il a voté pour la liste de
Monsieur à l'époque des élections
générales et pour les élections supplé-
mentaires. Je tiens à le ménager dans
la crainte que nous n'ayons encore des
élections sans tarder.

On m'a dit que Monsieur le
curé jusqu'à présent n'était pas
partisan de l'assistance des pauvres.
Je suis sûr qu'il ne voulait pas non
plus qu'il y eût des sœurs à Saint-Hermin.
On a vendu une montagne apparten-
ant à la commune. Cette vente a
produit vingt mille francs qu'on
a placés chez le percepteur de Carthage.
On a payé quelques dettes, on
a donné quelque chose pour la
défense nationale. Malgré ces dépenses,
il y a en caisse 19,000 francs.
Quelques conseillers ont dit que
Monsieur le curé a l'argent

entre les mains. Les braves gens voudraient qu'on emploie l'argent de la
montagne pour le bien de la paroisse,
parce que tout le monde a peur que
cet argent ne soit perdu. Monsieur
le curé ne veut rien dépenser de
cet argent.

On pourrait organiser l'assistance
des pauvres, on pourrait avoir très
facilement des sœurs de charité à
Saint-Hermin. Mais je crains que
nous ne puissions pas réunir, par-
ce que Monsieur le curé pourrait
s'y opposer.

Monsieur le vicaire capitulaire,
j'ai eu en conscience devoir
vous mettre au courant de la
situation.

Paigney aîné, Monsieur
le vicaire capitulaire, l'expression
de mes sentiments respectueux.

Péron
Maire
de St Hermin.

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.
au Secrétariat de L'Evêché

Réponses.

1^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle? 1^{re}

2^{re}. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année? 2^{re}

Combien auraient besoin d'être assistés seulement de temps en temps? De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (Celles dont il est parlé au n^o 2.)

3^{re}. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2.)

4^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier?

5^{re}. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

Fonctionne-t-elle bien?

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources

6^{re}. S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes et si la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux?

(Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

7^{re}. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?

Quelle distance ont-ils à parcourir?

8^{re}. Avez-vous une salle de charité pour les malades?

9^{re}. Combien de décès par an?

10^{re}. Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévoués?

Il y a dans la commune 15 personnes incapables de travailler et ayant besoin d'une assistance habituelle.

Il y a 30 familles qui ne sont pas tout-à-fait pauvres, dont le chef travaille, et qui ont cependant besoin d'être secourues toute l'année.

Il y a 15 familles qui auraient besoin d'être assistés seulement de temps en temps.

Les familles comprises au n^o 2 se composent de 79 personnes.

Pour venir en aide aux catégories ci-dessus (1 et 2) il faudrait par an 1,914 francs en argent, ou la valeur en nature.

Il n'y a dans la commune que quatre mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier.

Il n'y a pas dans la commune d'association pour l'extinction de la mendicité.

Pour penser qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, serait bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

7^e on appelle dans la
commune les médecins de
Carhaix, Monsieur Bolloch,
Monsieur Bernard, Monsieur
Charlopin, Monsieur Grenet.
Je ne sais pas le nom du
médecin de Gourin.

Les médecins de Carhaix
ont à parcourir quelque fois une
distance de dix ou douze kilo-
mètres. Le médecin de Gourin
parcourt quelque fois une distance
de six kilomètres.

8^e nous n'avons pas de pain
de charité pour les malades.

9^e nous avons à peu près
40 décès par an.

10^e si l'on organisait la
médecine gratuite pour
les indigents, il faudrait
inscrire sur la liste 55
familles au moins.

Péron

Médecin
de St. Hermin.

